

Discours | New York, 31 mai 2006

Allocution en discussion de plénière à la Rencontre onusienne de haut niveau sur le sida 2006

Joanne Csete, directrice générale

■ Sous réserve de modifications

Je suis Joanne Csete, directrice générale du Réseau juridique canadien VIH/sida – l'organisme qui est le chef de file au Canada en matières juridiques et de droits humains liées au VIH/sida. Bien que je sois membre de la délégation du Canada à cette rencontre, les observations qui suivront sont les miennes et elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la délégation ou du Gouvernement du Canada.

Je dédie ces remarques aux personnes qui vivent avec le VIH et qui auraient souhaité assister à cette session extraordinaire mais qui n'ont pas pu venir, ou qui ont décidé de ne pas se confronter aux politiques discriminatoires états-uniennes en matière d'immigration.

Nous nous efforçons de savoir quelle forme devrait prendre une réponse efficace et viable, contre le VIH/sida. L'affirmation suivante peut paraître simpliste, mais je crois qu'il est crucial de signaler que nous n'arriverons pas à trouver de réponse efficace si nos analyses du VIH/sida sont abstraites, détachées des situations concrètes des personnes qui sont sur la trajectoire la plus dévastatrice de cette maladie. Les images de leurs vies doivent nous être tangibles.

Nous devons réellement comprendre que, dans trop de régions du monde, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes sont criminalisés, au simple motif de la personne qu'ils aiment – et qu'ils sont battus, harcelés par la police et par des gens soi-disant respectables, et même tués sans que la société en soit grandement choquée. Pourtant, des organisations qui les représentent sont rejetées par des États membres de cette assemblée qui refusent qu'elles participent aux délibérations du système onusien. Alors qu'une partie du travail le plus intelligent et le plus efficace réalisé jusqu'ici dans la lutte au sida fut l'œuvre d'hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, et que l'on ait constaté dans plusieurs pays que le respect des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ne cause pas de déchirure dans le tissu social d'une nation, ces horribles violations perdurent.

Il faut que soit bien nette, dans notre esprit, l'image de personnes qui utilisent des drogues, qui sont comme des fruits faciles à saisir lorsqu'il s'agit de rencontrer les quotas d'arrestations policières, et ce aux quatre coins du monde. Les violations massives des droits des personnes qui font usage de drogue sont les dommages collatéraux de guerres insensées et contre-productives : les guerres à la

drogue. Les vies de ces personnes sont détruites, lorsque les sociétés persistent à considérer la dépendance à la drogue comme une tare morale qui mérite un châtiment du droit pénal, plutôt qu'un problème de santé qui nécessite un traitement médical. Les personnes qui utilisent des drogues subissent une forme unique de torture : en détention ou en interrogatoire, on exploite leur dépendance à leur détriment. Et si elles arrivent au stade de vouloir un traitement pour leur toxicomanie, des millions d'entre elles sont dans des pays où ce traitement n'est peut-être pas beaucoup mieux que la torture – sans encadrement, sans normes internationales pour guider les pratiques, sans personne qui s'occupe des cas de pratiques inhumaines et dégradantes. Certaines conventions internationales arborant le nom des Nations Unies renforcent l'idée voulant que le seul moyen de réagir à l'usage de drogue est de considérer comme des criminels les personnes qui s'y adonnent. Dans plusieurs pays où les nouveaux cas de transmission du VIH sont liés en majorité à l'injection de drogue, nous savons que les utilisateurs de drogue ne sont pas autorisés à recevoir un traitement antirétroviral – ce qui constitue l'une des politiques de santé les plus contre-productives que l'on puisse imaginer. Dans les pourparlers en vue de la déclaration qui émanera de la présente rencontre, certains pays refusent même que les personnes qui utilisent des drogues soient qualifiées de population vulnérable. Est-il étonnant que les réactions durables, humaines et efficaces contre le VIH/sida soient si rares, dans les pays où la transmission du VIH est associée le plus souvent à l'usage de drogue?

Ayons également à l'esprit de façon bien réelle, et bien présente, le fait que les détenus, dans de nombreux pays, sont à peine considérés comme des humains – ils y sont plutôt des êtres-déchets. Cette image inhumaine des détenus contribue au déni collectif, et hautement politique, de la présence de rapports sexuels, de violence sexuelle et de drogue, dans les prisons, et parfois d'usage de drogue par injection au moyen de tout objet transformable en instrument qui perce la peau. À maints endroits, la protection des détenus contre la violence sexuelle n'est même pas à l'ordre du jour des politiques; de plus, des prohibitions sociales et légales des rapports sexuels entre hommes font obstacle à la distribution de condoms dans les prisons. Dans presque tous les pays de la planète, la prévalence du VIH dans la population carcérale est beaucoup plus forte que dans le reste de la société – et la plupart des détenus réintègrent la collectivité. Néanmoins, dans le document de position de l'ONUSIDA sur l'intensification de la prévention du VIH, approuvé en juin 2005 par son Conseil de coordination de programme, on ne trouve pas un mot sur le VIH/sida dans les prisons. Comment cela est-il possible?

La subordination des femmes est un facteur établi, dans les analyses de l'épidémie mondiale du VIH/sida. Mais les images de femmes dont les droits sont bafoués, tant par les

lois que dans la pratique, sont-elles suffisamment nettes pour inspirer des actions concrètes visant à s'attaquer aux causes structurelles du risque des femmes devant le VIH? Pourquoi faut-il encore lutter pour les protections les plus élémentaires des femmes contre la violence et la coercition sexuelles, les abus domestiques et le viol conjugal? Pourquoi la violence domestique et le viol conjugal ne sont-ils pas même reconnus comme des crimes dans un si grand nombre de pays? Pourquoi ce peu d'attention et de ressources pour lutter contre les stéréotypes sexuels qui présentent un danger à la fois pour les hommes et pour les femmes? Où sont les campagnes à grand déploiement pour incarner les droits des femmes dans la sphère juridique? Peut-être n'avons-nous pas à l'esprit une image assez vive de ces femmes battues, terrifiées et incapables d'échapper à des relations violentes en raison de leur dépendance économique.

Il est difficile, également, de saisir à quel degré de dédain et de criminalisation les travailleuses et travailleurs sexuels sont exposés, dans le monde. Si les femmes ordinaires, « respectables », sont vulnérables à la violence sexuelle et aux abus, pensez à quel point le sont les travailleuses sexuelles, pour qui l'idée de protection contre la violence sexuelle n'est pas même un enjeu du droit, dans nombre de ressorts. Bien que les travailleuses sexuelles aient démontré à maintes occasions qu'elles sont parmi les éducatrices sur le sida les plus efficaces au monde, l'idée de travailler avec ces personnes dans le respect, et d'enchâsser leurs droits dans les lois, ne semble pas avoir acquis le statut d'élément central de la réaction au sida. En revanche, les politiques viennent à être dominées, à trop d'endroits, par des personnes dont la seule idée est que les travailleuses et travailleurs sexuels sont des criminels, ou que nous devons les « sauver », les distancier de leur vie et les protéger contre eux-mêmes.

Par ailleurs, d'aucuns qui insistent avec tant de véhémence en faveur de campagnes massives de test du VIH sans counselling pré-test, ni demande aux personnes d'exprimer un consentement à ce test en connaissance de cause, pourraient, je crois, avoir une perception différente de certaines de ces images. Certains experts avancent que le stigmatisme associé au VIH est une chose floue, et que l'option de faire du test du VIH un test de routine éliminerait le stigmatisme lié à la maladie. Je voudrais bien croire qu'ils ont raison, mais je crains qu'il n'en soit rien. À mes yeux, cette perspective semble dissocier le stigmatisme du VIH et les dimensions multiples de la discrimination, de la criminalisation et de la subordination, qui sont les défis quotidiens des personnes les plus touchées par cette épidémie. Les quelques recherches dont nous disposons à ce sujet ont révélé qu'une importante proportion des femmes sont destinées à l'abandon et à subir de la violence et d'autres abus si l'on vient à découvrir qu'elles sont séropositives au VIH. Des recherches révèlent cependant

que nous pouvons aider certaines de ces femmes à se protéger de ces abus, si nous leur donnons du counselling avant de leur administrer le test du VIH. Le nouveau débat sur le test de routine nous confronte à l'hypothèse voulant que le pourcentage de femmes susceptibles de bénéficier d'un meilleur investissement dans le test volontaire et le counselling soit trop mince pour justifier que l'on y accorde le temps et l'effort nécessaires. Je me demande quelles proportions devraient atteindre les abus contre les femmes, afin que l'investissement nécessaire au counselling paraisse enfin justifié. Quoi qu'il en soit, quelqu'un croit-il vraiment que l'expansion du test et des traitements, même en présence d'un financement adéquat, puisse être une réussite alors que les personnes les plus affectées par le VIH sont indûment criminalisées et déshumanisées, dans la société et dans la sphère des soins de santé?

Nous pouvons être inspirés par le courage des personnes qui vivent avec le VIH, de celles qui travaillent dans le commerce sexuel, de celles qui utilisent des drogues, de celles qui sont en prison ou l'ont déjà été, et de ces hommes

qui ont des rapports sexuels avec des hommes – bref, les personnes qui s'organisent afin d'amplifier leurs voix et qui, jour après jour, luttent contre le VIH/sida même si cela est très ardu ou dangereux.

Mais il n'est pas suffisant que nous soyons inspirés par ces personnes. On ne trouvera pas de réponses efficaces contre le VIH/sida, et ces réponses ne seront pas soutenues, tant et aussi longtemps que les personnes les plus affectées ne seront pas écoutées et respectées dans les prises de décisions – au sein des instances de coordination de pays, au parlement, dans la communauté des nations, dans les cercles « respectables ». C'est une réalité incontournable. Le respect de la dignité et des droits de toutes les personnes affectées par le VIH/sida n'est pas une arme magique, mais c'est un préalable à des réponses durables et efficaces devant le VIH/sida – c'est un élément nécessaire, et c'est la bonne voie à suivre.

Merci de votre attention.

This speech is also available in English.

© 2006 Réseau juridique canadien VIH/sida